

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Khemis-Miliana
Faculté des Langues Etrangère
Département de Français



Module : Traduction
Niveau : L3—Français
Chargé du module : Dr. SOLTANI
Année universitaire : 2025/2026

Cours 01 : Introduction à la traduction français–arabe

Introduction générale

La traduction est une activité linguistique et culturelle complexe qui ne se réduit ni à une simple substitution de mots ni à un transcodage mécanique entre deux langues. Traduire, c'est avant tout comprendre un sens dans une langue source et le reformuler dans une langue cible, en tenant compte du contexte, du destinataire et des normes discursives propres à chaque langue. Comme le souligne **Georges Mounin**, la traduction ne consiste pas à juxtaposer des mots, mais à restituer un message global ; elle implique nécessairement une interprétation du sens : « *Traduire, ce n'est pas transposer des mots, c'est transmettre un message* » (Mounin, 1994, p. 11).

Dans cette perspective, la traduction doit être envisagée comme un **processus de transfert du sens**, et non comme une simple reproduction formelle. Cette conception rejoint celle développée par **Eugene Nida**, qui insiste sur la primauté du sens et sur l'adaptation au lecteur de la langue cible. Selon lui, « *Translating consists in producing in the receptor language the closest natural equivalent of the source-language message, first in terms of meaning and secondly in terms of style* » (Nida, 1964, p. 166).

Cette approche met clairement en évidence l'opposition fondamentale entre **sens et forme**, et souligne le rôle actif du traducteur dans le processus traductionnel. Dans le cadre de la traduction du français vers l'arabe, cette complexité est accentuée par les différences structurelles, stylistiques et culturelles entre les deux langues. Le traducteur est alors appelé à jouer un rôle central de **médiateur linguistique et culturel**, chargé d'assurer la transmission fidèle du message tout en respectant les normes discursives et rédactionnelles

de la langue arabe. Ce cours vise ainsi à initier l'étudiant aux principes fondamentaux de la traduction en tant qu'activité interprétative, méthodologique et communicative.

1. Traduction et transcodage : clarifier les notions

1.1. Le transcodage

Le transcodage désigne une opération de substitution technique et automatique par laquelle un élément linguistique de la langue source est remplacé par un élément jugé équivalent dans la langue cible, sans prise en compte réelle du sens global ni du contexte d'énonciation. Cette pratique repose principalement sur des correspondances formelles, qu'elles soient lexicales ou grammaticales, et s'effectue souvent mot à mot. En ce sens, le transcodage se limite à la surface du texte et néglige la dimension interprétative indispensable à toute traduction aboutie. Comme le souligne Jean-René Ladmiral, « *le transcodage relève d'un simple transfert de signes, alors que la traduction est un transfert de sens* » (Ladmiral, 1979, p. 11). Cette approche strictement formelle conduit fréquemment à des traductions littérales, artificielles, voire erronées en arabe, notamment lorsqu'il s'agit d'expressions idiomatiques ou de tournures figurées du français.

Dans la pratique de la traduction français-arabe, le transcodage montre rapidement ses limites, car les deux langues reposent sur des systèmes linguistiques et culturels différents. L'absence d'analyse du message et du contexte peut ainsi produire des énoncés dépourvus de naturel ou de pertinence communicative dans la langue d'arrivée.

-Exemple de transcodage (FR → AR)

Il pleut des cordes → **تمطر حبلاً**

Cette traduction est incorrecte, car elle applique un calque lexical sans tenir compte du sens idiomatique de l'expression française, qui renvoie à l'idée d'une pluie très abondante.

1.2. La traduction

La traduction, au sens scientifique et traductologique, ne se réduit pas à une opération formelle de substitution linguistique, mais constitue un acte interprétatif complexe visant le transfert du sens du message d'une langue source vers une langue cible. Elle suppose une compréhension globale du texte, intégrant le contexte, l'implicite et l'intention communicative de l'auteur, afin de produire un énoncé naturel et pertinent dans la langue d'arrivée. Comme le souligne Jean-René Ladmiral, « *la traduction est un transfert de sens et non un simple transfert de signes* » (Ladmiral 1979, p. 11).

Dans cette perspective, la traduction s'oppose clairement au transcodage, car elle ne privilégie pas la forme linguistique, mais la restitution du message dans des conditions de

lisibilité et d'adéquation au destinataire. Cette conception rejoint celle de Eugene Nida, pour qui « traduire consiste à reproduire dans la langue d'arrivée l'équivalent naturel le plus proche du message de la langue de départ »(Nida, 1964, p. 166).

La notion d'équivalence naturelle implique que le traducteur adapte la formulation aux normes linguistiques et culturelles de la langue cible, tout en préservant le contenu sémantique du texte source. De même, Georges Mounin affirme que « la traduction consiste à produire dans la langue d'arrivée l'équivalent naturel le plus proche du message de la langue de départ » (Mounin ,1963, p. 12).

Ainsi conçue, la traduction est une activité de médiation linguistique et culturelle, dans laquelle le traducteur agit comme un « passeur » de sens entre deux langues et deux cultures. Elle exige une analyse rigoureuse du message, suivie d'une reformulation conforme aux usages et aux contraintes de la langue d'arrivée.

Exemple de traduction correcte (FR → AR)

Il pleut des cordes → تمطر بغزارة

Cette traduction restitue le sens réel de l'expression française sans en conserver la forme métaphorique inappropriée à l'arabe.

2. Sens et forme : une opposition fondamentale

La distinction **sens / forme** est centrale en traductologie.

- **La forme** correspond aux mots, à la structure syntaxique et à l'organisation grammaticale du texte source.
- **Le sens** renvoie au message, à l'intention de l'auteur, aux valeurs culturelles et à l'effet recherché.

Selon la traductologie moderne, **le sens prime sur la forme**, car la forme ne peut être conservée intégralement sans nuire à l'intelligibilité du texte cible, surtout entre le français et l'arabe.

3. Le rôle du traducteur : un « passeur » de sens

Le traducteur n'est ni un copiste ni un simple bilingue ; il joue un rôle fondamental de **médiateur linguistique et culturel** entre la langue source et la langue cible. En tant que « passeur » de sens, il assure le transfert du message d'un système linguistique et culturel à un autre, en opérant une véritable transposition et non une reproduction formelle. Son travail consiste à adapter le texte au destinataire final, en tenant compte des normes linguistiques,

culturelles et discursives de la langue arabe. Ainsi, le traducteur participe activement à la construction du sens et à la réussite de l'acte de communication.

Le traducteur comme passeur :

- Il fait passer un message d'une langue à une autre ;
- Il opère un transfert et une transposition du sens ;
- Il adapte le texte au destinataire final (lecteur arabe).

Le traducteur doit donc :

- Comprendre le texte source en profondeur ;
- Interpréter le sens implicite et les références culturelles ;
- Reformuler ce sens dans une langue arabe correcte, naturelle et acceptable, tout en respectant les conventions de la langue d'arrivée.

4. Qu'est-ce qu'une « bonne » traduction ?

Une bonne traduction repose sur plusieurs critères fondamentaux :

4.1. La fidélité

La fidélité ne signifie pas littéralité, mais **fidélité au sens**, aux idées et à l'intention du texte source.

4.2. La lisibilité

Le texte traduit doit :

- Être clair et fluide en arabe ;
- Respecter les normes grammaticales et stylistiques de la langue cible ;
- Ne pas « sentir » la traduction.

4.3. L'adéquation au destinataire

La traduction doit être adaptée :

- Au type de texte (narratif, informatif, administratif...);
- Au public cible (spécialiste / non spécialiste) ;
- À la situation de communication.

5. Les étapes du travail de traduction

La traduction s'effectue selon un **processus méthodologique rigoureux**, en trois étapes principales :

5.1. Compréhension (texte français)

- Lecture attentive du texte ;
- Repérage du thème et du rhème ;
- Identification de l'implicite, des références culturelles et du registre.

5.2. Déverbalisation

Concept clé en traductologie :

Il s'agit de **détacher le sens des mots** pour retenir uniquement l'idée.

Le traducteur oublie la forme française pour conserver le message.

5.3. Reformulation (texte arabe)

- Expression du sens en arabe ;
- Choix d'équivalents naturels ;
- Respect des normes linguistiques et discursives de l'arabe.

Conclusion

La traduction français–arabe est une activité intellectuelle complexe qui ne se limite pas à la simple substitution de mots d'une langue à une autre. Elle repose avant tout sur une **compréhension approfondie du sens**, incluant les dimensions explicites et implicites du texte source, ainsi que sur une **maîtrise solide des deux systèmes linguistiques**. Le traducteur est ainsi appelé à analyser le message, à en dégager les idées essentielles, puis à les reformuler de manière claire, naturelle et fidèle dans la langue cible, en tenant compte du contexte, du domaine et du destinataire.

Ce cours constitue une **initiation fondamentale à la traductologie**, en dotant l'étudiant des outils méthodologiques indispensables à la pratique de la traduction français–arabe. Il lui permet d'acquérir des réflexes d'analyse lexicale et morphosyntaxique, de développer une capacité de recherche documentaire et terminologique, et d'apprendre à **justifier ses choix traductionnels de manière argumentée**. À travers la traduction de textes variés — narratifs, journalistiques, administratifs et spécialisés — l'étudiant est progressivement préparé à aborder des textes plus complexes, tout en respectant les exigences de fidélité, de lisibilité et d'adéquation communicative propres à toute traduction de qualité.

Références bibliographiques

-Ladmiral, J.-R. (1979). *Traduire : théorèmes pour la traduction*. Paris, France : Payot.

-Mounin, G. (1963). *Les problèmes théoriques de la traduction*. Paris, France : Gallimard.

- Mounin, G. (1994). *La traduction aujourd'hui*. Paris, France : Hachette.
 - Nida, E. A. (1964). *Toward a science of translating: With special reference to principles and procedures involved in Bible translating*. Leiden, Netherlands : E. J. Brill.
 - Seleskovitch, D., & Lederer, M. (1984). *Interpréter pour traduire*. Paris, France : Didier Érudition.
 - Vinay, J.-P., & Darbelnet, J. (1958/1977). *Stylistique comparée du français et de l'anglais : Méthode de traduction*. Paris, France : Didier.
- (Optionnel – si utilisé dans ton cours FR–AR)
- Ben Ahmed, A. (2006). *Manuel de traduction français–arabe*. Alger, Algérie : Office des Publications Universitaires.